

FOCUS FEVRIER 2018

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- **Éligibilité** : **Compte-titre, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.**
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Notations de crédit au 14 novembre 2017 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

PÉRIODE DE COMMERCIALISATION :
DU 1^{er} DECEMBRE 2017 AU 19 FEVRIER 2018



BNP PARIBAS

PRIVALTO

La banque
d'un monde
qui change

Focus Février 2018 titre de créance présentant **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'action **Société Générale SA** (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque semestre, à partir du semestre 2, un **remboursement anticipé automatique avec un gain potentiel de 3,50 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit un gain potentiel de 7 % par an)**, si l'action est stable, en hausse ou en baisse de moins de 10 % par rapport à son cours initial;
- À l'échéance des 10 ans :
 - un **remboursement avec gain de 3,50 % par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale** si l'action est stable, en hausse ou en baisse de moins de 10 % par rapport à son cours initial à la date de constatation finale⁽³⁾
 - un **remboursement de l'intégralité du capital jusqu'à 40 % de baisse de l'action** par rapport à son cours initial à la date de constatation finale⁽³⁾
 - un **risque de perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'action** si l'action est en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la date de constatation finale.

Focus Février 2018 ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes exposé pour une durée de 1 an à 10 ans à la seule action Société Générale SA, et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 6 mars 2028). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 3,50 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un gain potentiel de 7 % par an)** : dès lors qu'à l'une des dates de constatation semestrielle ou finale⁽³⁾, l'action ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial.
- **Possible retour sur investissement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque semestre, à partir du semestre 2, dès lors qu'à l'une des dates de constatation semestrielle⁽³⁾, l'action ne clôture pas en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance** : dès lors que l'action ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la date de constatation finale⁽³⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
 - **À l'échéance des 10 ans** : en cas de baisse de l'action de plus de 40 % par rapport à son cours initial à la date de constatation finale⁽³⁾.
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 3,50 %⁽¹⁾ par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽³⁾ (soit un gain potentiel de 7 % par an), même en cas de hausse de l'action supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 5,67 %⁽²⁾).
- **Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance**. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit**: L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la Formule (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'Euro Medium Term Notes (EMTN)) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de remboursement du capital, soit 40 % de baisse par rapport à son cours initial.
- Vous êtes exposé pour une durée de 1 an à 10 ans à la seule action Société Générale SA, **et ne bénéficiez pas de la diversification du risque offerte par les indices de marchés actions.**

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(3) Veuillez vous référer à la page 6 pour le détail des dates.

À la date de constatation initiale, le 19 février 2018, on observe le cours de clôture de l'action et on le retient comme son cours initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (SEMESTRES 2 A 19)

Aux 18 dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, on observe le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'action est **stable, en hausse ou en baisse de moins de 10 % par rapport à son cours initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé automatique ⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain de 3,50 % par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale ⁽¹⁾
---	---	--

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 4,43 % et 5,67 %⁽³⁾, selon le semestre du remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'action clôture **en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 20)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le cours de clôture de l'action et on le compare à son cours initial :

- Si, à cette date, l'action est **stable, en hausse ou en baisse de moins de 10 % (seuil de déclenchement du remboursement anticipé automatique) par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain de $20 \times 3,50 \% = 70 \%$, soit un gain de 3,50% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale ⁽¹⁾
---	---	---

Soit un taux de rendement annuel net de 4,37 %⁽²⁾.

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital ⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'action clôture **en baisse de plus de 40 % (seuil de remboursement du capital à l'échéance) par rapport à son cours initial**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance⁽¹⁾ :

Le capital ⁽²⁾ diminué de la baisse de l'action
--

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

(1) Veuillez vous référer à la page 6 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

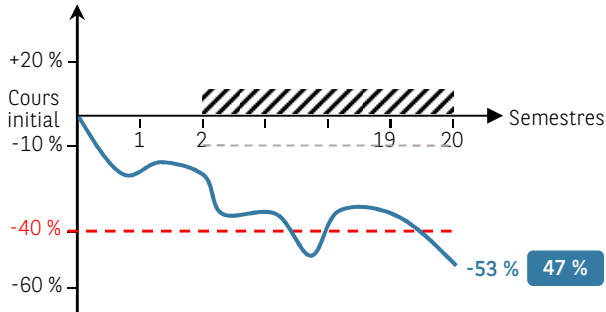
(3) Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ILLUSTRATIONS

- Performance de l'action (dividendes non réinvestis) par rapport à son cours initial
- - - - - Seuil de déclenchement du remboursement anticipé automatique
- - - - - Seuil de remboursement du capital à l'échéance (perte en capital possible)
- Pourcentage du capital remboursé
- ▨ Période de constatation semestrielle de remboursement anticipé automatique

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'ACTION, EN DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Performance de l'action



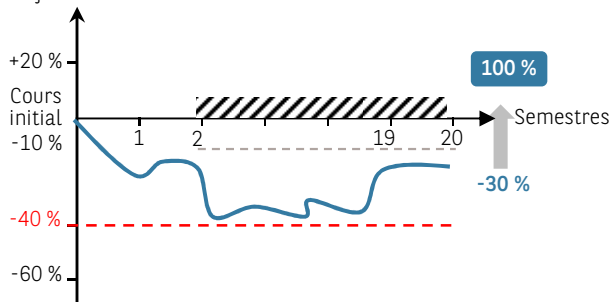
- Semestres 2 à 19 : à chaque date de constatation semestrielle, l'action clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial, le produit continue.
- Semestre 20 : l'action clôture en baisse de 53 % par rapport à son cours initial, en dessous du seuil de remboursement du capital à l'échéance. Le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ - 53 % = **47 % du capital**, soit un taux de rendement annuel net de -8,17%⁽²⁾ (inférieur à celui de l'action égal à -7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'action clôturerait en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial à chaque date de constatation semestrielle et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'ACTION, AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Performance de l'action

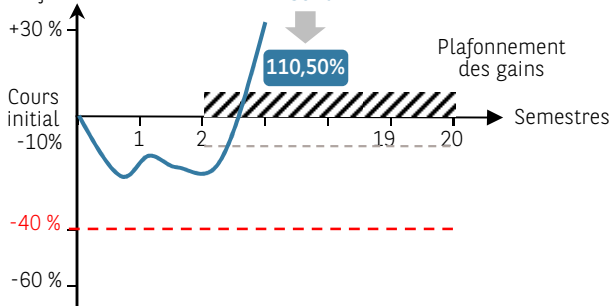


- Semestre 2 à 19 : à chaque date de constatation semestrielle, l'action clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial, le produit continue.
- Semestre 20 : l'action clôture en baisse de 30 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de remboursement du capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement avec gain. L'intégralité du capital est donc remboursée.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽²⁾ (supérieur à celui de l'action, égal à -4,45 %).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'ACTION AU SEMESTRE 3

Performance de l'action



- Semestre 2 : l'action clôture en baisse de plus de 10 % par rapport à son cours initial, le produit continue.
- Semestre 3 : l'action clôture en hausse de 30 % par rapport à son cours initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation. Le produit est remboursé par anticipation avec un gain de 3,50 % par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de $3 \times 3,50 \% = 110,50\%$ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 5,66%⁽²⁾ (inférieur à celui de l'action, égal à 18,65 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une date de constatation semestrielle ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à 90 % de son cours initial ou légèrement en hausse par rapport à 90 % de son cours initial, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 3,50 % par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future du sous-jacent et de l'instrument financier

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Les taux de rendement actuariels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

SOCIETE GENERALE SA EN UN COUP D'OEIL

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable. Société Générale accompagne 31 millions de clients particuliers et entreprises dans le monde et place l'innovation et le digital au cœur de son métier pour enrichir l'expérience client en continu, faire avancer l'économie et contribuer au développement.

Pour plus de détails sur les résultats de l'entité Société Générale SA, merci de consulter la page dédiée

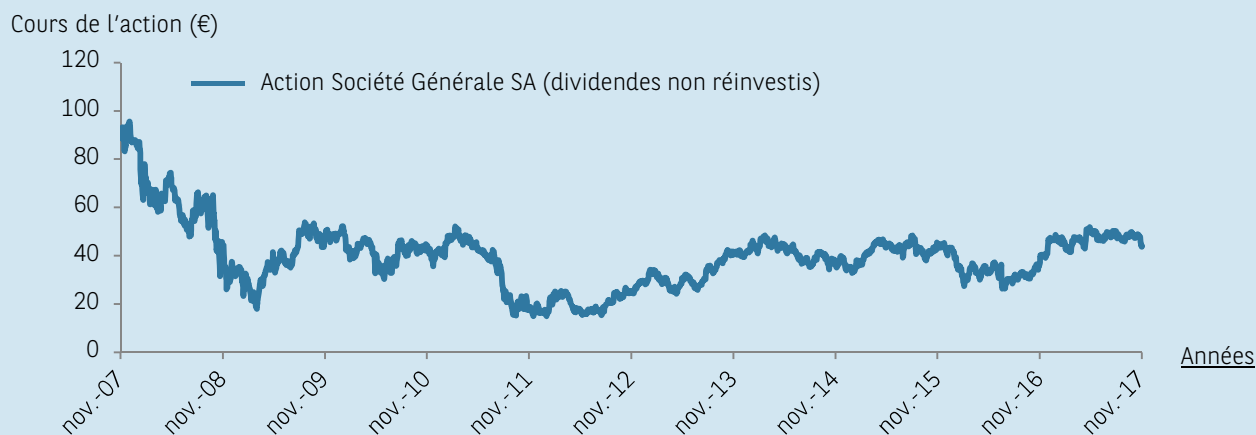
<https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/donnees-et-publications/resultats-financiers>

Seules les variations du cours de l'action Société Générale SA sont prises en compte dans la performance de l'action. Les dividendes éventuellement versés par l'action ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'action. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Source : Société Générale, le 14 novembre 2017

Cours historiques de l'action Société Générale SA (entre le 8 novembre 2007 et le 8 novembre 2017)

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, le 14 novembre 2017

Pour plus d'informations sur l'action, veuillez consulter le site

<https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notreperformance/donnees-publications/performance-de-laction>

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend du cours de l'action Société Générale SA (dividendes non réinvestis).
- **Risques de marché** – Le prix de revente du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction du cours de l'action Société Générale SA (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'action Société Générale SA clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son cours initial.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de créance émis par l'Émetteur.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	XS1667655523
Forme juridique	EMTN (Euro Medium Term Notes), titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.
Montant de l'Émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	Il progressera de façon constante durant la période de commercialisation, de 997,80 euros le 1 ^{er} décembre 2017 à 1 000 euros le 19 février 2018.
Éligibilité	Compte-titre, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Offre au public	Oui, en France uniquement
Commercialisation	Du 1 ^{er} décembre 2017 au 19 février 2018
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,60% TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Sous-jacent	Action Société Générale SA (dividendes non réinvestis). Code ISIN : FR0000130809
Date d'émission	1 ^{er} décembre 2017
Date de constatation initiale	19 février 2018
Dates de constatation pour le remboursement anticipé automatique	19 février 2019 (semestre 2) 21 février 2022 (semestre 8) 19 février 2025 (semestre 14) 19 août 2019 (semestre 3) 19 août 2022 (semestre 9) 19 août 2025 (semestre 15) 19 février 2020 (semestre 4) 20 février 2023 (semestre 10) 19 février 2026 (semestre 16) 19 août 2020 (semestre 5) 21 août 2023 (semestre 11) 19 août 2026 (semestre 17) 19 février 2021 (semestre 6) 19 février 2024 (semestre 12) 19 février 2027 (semestre 18) 19 août 2021 (semestre 7) 19 août 2024 (semestre 13) 19 août 2027 (semestre 19)
Dates de remboursement anticipé automatique	5 mars 2019 (semestre 2) 7 mars 2022 (semestre 8) 5 mars 2025 (semestre 14) 2 septembre 2019 (semestre 3) 2 septembre 2022 (semestre 9) 2 septembre 2025 (semestre 15) 4 mars 2020 (semestre 4) 6 mars 2023 (semestre 10) 5 mars 2026 (semestre 16) 2 septembre 2020 (semestre 5) 4 septembre 2023 (semestre 11) 2 septembre 2026 (semestre 17) 5 mars 2021 (semestre 6) 4 mars 2024 (semestre 12) 5 mars 2027 (semestre 18) 2 septembre 2021 (semestre 7) 2 septembre 2024 (semestre 13) 2 septembre 2027 (semestre 19)
Date de constatation finale	21 février 2028 (semestre 20)
Date de remboursement final	6 mars 2028 (semestre 20)
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne, dans des conditions normales de marché, publiée sur la page Reuters [XS1667655523=BNPP], sur Bloomberg et sur Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Double Valorisation	Une double valorisation des Titres de Créance sera assurée, tous les quinze (15) jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Marché Secondaire	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 14 novembre 2017 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's Aa3 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Focus Février 2018 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes » en date du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262 (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms ») datées du 1^{er} décembre 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue Specific Summary ») dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC. Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance.**

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org ou sur www.eqdpo.bnpparibas.com/XS1667655523

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change